Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260219-2026_02_02-DE

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Date de la convocation :
10 février 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**7**
Votants	**9**

Secrétaire de séance :
M. Pierrick PUSTOC'H

Le **jeudi dix-neuf février deux mille vingt-cinq à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peumerit-Quintin se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire, à la salle polyvalente de Peumerit-Quintin.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Hélène BERNARD, M. Pierrick PUSTOC'H, Mme Rachelle GAUTHO, M, Michel CONNAN, M. Sylvain LE PROVOST, M. Erwoann BECEL, Mme Annie BENION.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean LE MAGOUROU (pouvoir à M. Pierrick PUSTOC'H), M. Simon BERTHELIN (pouvoir à Mme Marie-Hélène BERNARD).

ETAIENT ABSENTS : M. René LERAY, Mme Sandrine ALMIN

DÉLIBÉRATION N°2026_02_02
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DES CÔTES D'ARMOR (SDE 22)
AVENANT A LA CONVENTION DU GROUPEMENT POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'**avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie** (Annexe n°2) portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)
- Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN
- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement)
- Suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Le SDE 22 invite tous les membres du groupement d'énergie à délibérer sur cet avenant.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260219-2026_02_02-DE

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention constitutive du 7 avril 2014.

AUTORISE Madame la Maire à signer cet avenant.

Le secrétaire de séance,	La présidente de séance,
M. Pierrick PUSTOC'H	Marie-Hélène BERNARD
Adjoint	Maire

